

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2026

Le douze janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 5 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.

Etaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Boddaert Dominique - Boitel Catherine - Carpentier Jean-François - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier.

Absents excusés avec pouvoir : Keller Lysiane qui donne pouvoir à Boitel Catherine - Sauveaux Pascal qui donne pouvoir à Lamaire François.

Absents excusés : Duhautoy Damien - Buisset - Anne-Laure.

Absente non excusée : Potier Nathalie

Secrétaire de séance : Boddaert Dominique

Publié le

Une minute de silence est observée en hommage à Jean-Marie Lefebvre, ancien adjoint et conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2025

APPROBATION ET VALIDATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION TERRITORIALE

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire. Elle couvre l'ensemble des domaines d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales : La petite enfance, le soutien à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et au numérique, le handicap, le logement et le cadre de vie.

Aux côtés des collectivités, la CTG agit afin de maintenir, renforcer et développer des services en faveur des familles et des habitants du territoire.

C'est une mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire et le renforcement des coopérations : élus, institutions, acteurs sociaux et habitants. Au travers de cette vision globale et transversale du territoire, il s'agit de maintenir et développer les services aux familles en déclinant une feuille de route stratégique partenariale répondant aux enjeux du territoire.

La CTG signée en 2021 prendra fin au 31 décembre 2025. Son renouvellement est prévu pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030.

Les signataires de cette convention sont les collectivités portant une(des) structure(s) en lien avec la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale : la communauté de communes du Grand Roye, Beuvraignes, Carrépuis, Ercheu, Hattencourt, Montdidier, Roye, Trois Rivières.

De plus, d'autres communes ou structures (dont les SISCO) que celles déjà mentionnées pourront, en fonction de leurs besoins ou de leur souhait, devenir signataires de la convention par voie d'avenant. Le comité de pilotage s'est réuni le 11 juin 2025 et le 24 novembre 2025 pour la définition d'axes de travail et la déclinaison d'actions.

Les trois objectifs principaux de cette convention territoriale globale étant :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale : cela en poursuivant la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance et en poursuivant la structuration

d'une offre diversifiée en direction des enfants et des adolescents.

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants : cela en proposant une offre de service de soutien à la parentalité et en favorisant le travail en partenariat des acteurs du territoire en faveur des familles.

- Participer à l'amélioration du vivre ensemble et de l'accès aux droits : cela en favorisant l'animation de la vie sociale et en favorisant l'accès aux droits.

Vous pouvez ci-dessous, le tableau synthétique, détaillant plus précisément ce travail.

	Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance	Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance
		Pérenniser les services existants, notamment les EAJE communautaires, et garantir la qualité de service proposé
		Soutenir les porteurs de projets privés
		Promouvoir les métiers de la petite enfance (métiers de l'accueil individuel et de l'accueil collectif)
Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale	Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des adolescents	Renforcer les moyens humains du RPE
		Favoriser l'accessibilité des services aux enfants en situation de handicap
		Envisager l'engagement des EAJE dans la labellisation AVIP
	Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des adolescents	Pérenniser les services existants (ALSH communaux) et réfléchir au développement de ces services sur l'ensemble du territoire
		Favoriser l'accessibilité des services aux enfants en situation de handicap
		Envisager la mise en place d'un accueil destiné aux adolescents de plus de 11 ans sur l'ensemble du territoire
Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants	Proposer une offre de service de soutien à la parentalité	Poursuivre le déploiement du LAEP sur le territoire
	Favoriser le travail en partenariat des acteurs du territoire en faveur des familles	Développer des projets de soutien à la parentalité à destination des familles sur le territoire
		Participer à la redynamisation du réseau parentalité et envisager un(des) temps fort(s) sur cette thématique à destination des familles
		Soutenir la mise en place de l'itinérance pour le nouvel EVS de Roye et les projets des structures AVS pouvant répondre aux diverses problématiques des habitants du territoire
Participer à l'amélioration du vivre ensemble et de l'accès aux droits	Favoriser l'animation de la vie sociale	Promouvoir et participer à l'organisation d'événements en lien avec la thématique d'accès aux droits, ouverts au public
	Favoriser l'accès aux droits	Promouvoir et optimiser l'offre du bus France services
		Reflexion à la création d'un outil de communication à destination des jeunes 18/25 ans sur les différents dispositifs d'accès aux droits

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Roye approuvés par délibération du 12 avril 2018,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Considérant que la CTG constitue un cadre partenarial visant à renforcer la cohérence, la continuité et la qualité des services aux familles sur l'ensemble du territoire

Considérant qu'au travers de cette vision globale et transversale du territoire, il s'agit de maintenir et développer les services aux familles en déclinant une feuille de route stratégique partenariale répondant aux enjeux du territoire,

Considérant l'avis favorable des membres du bureau communautaire en date du 08 décembre 2025,

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire en date du 15 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'approuver et de valider les objectifs de la convention territoriale globale (CTG), détaillés ci-dessus.**
- **D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention territoriale globale (CTG) 2026-2030 et les éventuels avenants à venir.**

- **D'autoriser Monsieur le maire à signer lesdits avenants ainsi que l'ensemble des documents afférents à la présente décision.**

QUESTIONS DIVERSES

- Hauts-de-France propres : L'évènement aura lieu du 6 au 8 mars 2026. Les écoles participeront à l'évènement le vendredi 6 mars et la société de chasse en collaboration avec la commune proposeront aux habitants d'effectuer un ramassage le samedi 7 mars.

Séance levée à 20h06.

